

MÉRIGNAC

CONSEIL MUNICIPAL. Le débat sur les actions 2008 prévues au contrat de développement durable a fait une large place à la problématique des crèches, sur fond de désengagement de l'État. Le point

Déficit de crèches : un mal chronique

de Olivier Delhoumeau

Un contrat de développement durable lie la ville et le Conseil général depuis 2003. Dans ce cadre, le Département soutient chaque année une série d'actions arrêtées d'un commun accord. Pour 2008, cette aide financière s'élève à 1,61 million d'euros, sur un montant total avoisinant 3 millions d'euros.

Il s'agissait jeudi soir d'en approuver le contenu. Outre la poursuite de l'Agenda 21 local, les axes privilégiés sont la prévention et l'exclusion sociale, l'aire d'accueil des gens du voyage et le développement des équipements petite enfance. Sur ce dernier point, citons les consultations de nourrissons, le relais assistante maternelle, l'extension de la crèche parentale « les Marmoussets », la création de la crèche municipale du Burck. « Je n'ai rien contre cette délibération mais le critère de développement durable est noyé. Culture, sport, petite enfance, cela devient un étrange fourre-tout. Il conviendrait de recentrer les choses », plaide Gérard Chausset, élu Vert,



La ville va bientôt enclencher les travaux pour la création d'une crèche municipale au Burck

PHOTO ARCHIVES SO

adjoint à l'Environnement et aux déplacements. « Ce serait faire l'impasse sur l'axe de la citoyenneté, inscrit dans la démarche », lui rétorque gentiment Marie Récalde. L'élue Vert pointe encore la mollesse des critères de développement durable retenus. « Le respect de la charte

chantier propre, c'était valable il y a dix ans. Soyons plus exigeants vis-à-vis du Conseil général. » Claude Mellier prend ensuite la parole pour défendre la nécessité d'aider les personnes fragiles. Un chiffre : « 2 400 enfants méridionaux vivent en deçà du seuil de pauvreté après

le versement des prestations sociales. C'est l'équivalent de cent classes de 24 élèves. » L'élue de la majorité stigmatise ensuite le désengagement financier de l'État. En particulier sur la création d'équipements petite enfance via les participations de la CAF.

Attractif. Se réjouissant de l'arrivée d'une crèche municipale au Burck, elle regrette le projet d'implantation d'une crèche d'entreprise (Babilou). « Qui dit crèche privée, dit rentabilité. Les petits vont devenir des clients et plus des usagers ». L'élue met en garde contre les dérives possibles. Fabien Rothé voit au contraire d'un bon œil ces nouveaux dispositifs. Notamment pour les familles dont les revenus dépassent légèrement le quotient familial. Jean-Marc Guillemet, adjoint à l'action sociale, fait cependant une différence entre crèche privée pure et crèche d'entreprise. Dans le second cas, la société bénéficiaire ne gère pas mais achète des berceaux pour ses salariés. Et l'adjoint d'indiquer qu'à 7 000 euros la place, on ne se bouscule pas encore au portillon. « La ville est dans l'incapacité de s'opposer à leur implantation », ajoute-t-il. Avant de conclure : « Dans le cadre de l'Aéroparc, une crèche d'entreprise peut apparaître comme un élément très attractif. »